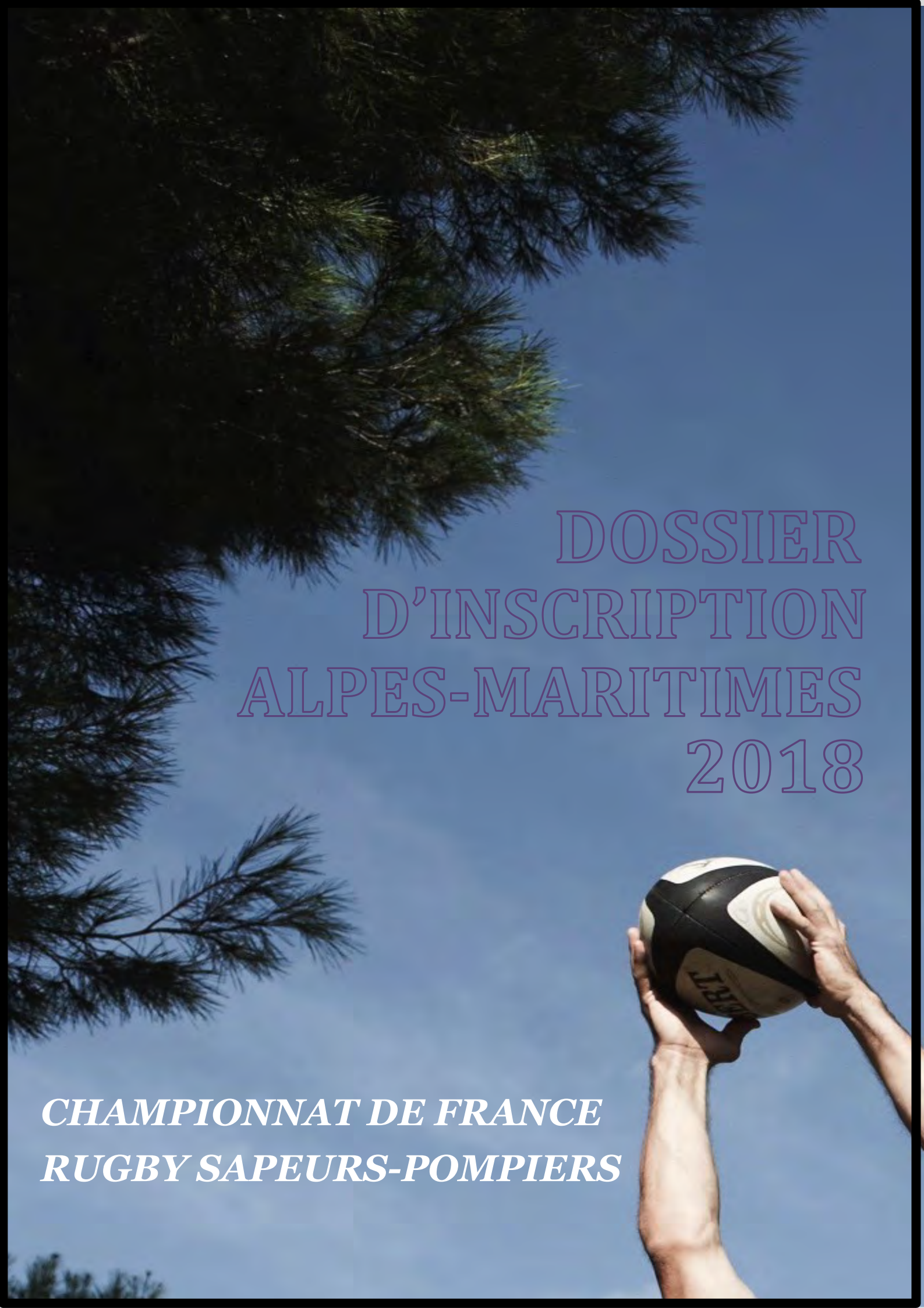

DOSSIER D'INSCRIPTION ALPES-MARITIMES 2018

CHAMPIONNAT DE FRANCE
RUGBY SAPEURS-POMPIERS

ALPES MARITIMES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

UDSP06

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes

XVII EME CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY DES SAPEURS POMPIERS

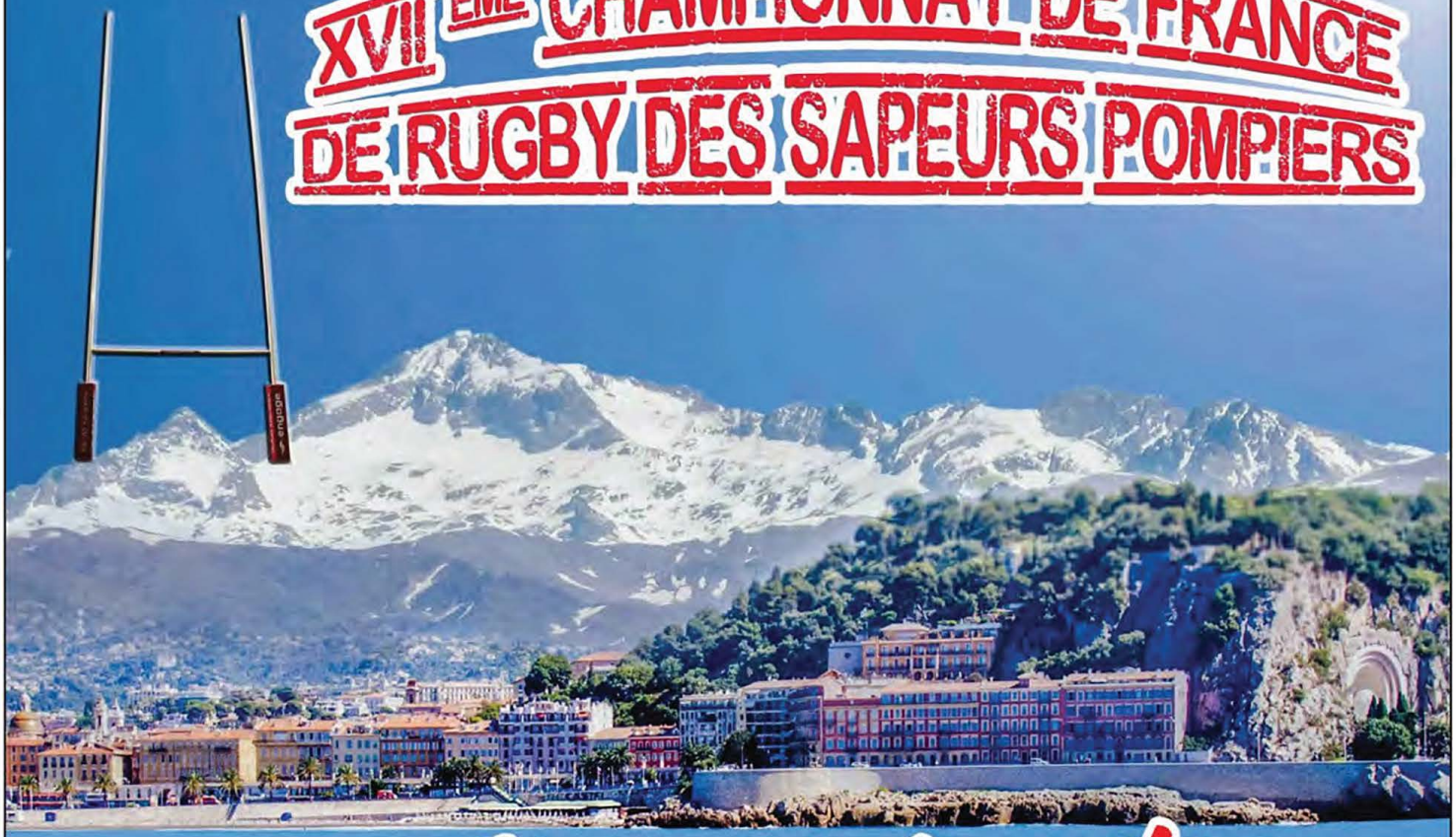

Alpes Maritimes

08 & 09 JUIN 2018

Merci à l'ensemble de nos partenaires

la mutuelle nationale des SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

Association Sportive Sapeurs Pompiers NICE

BFM BANQUE FÉDÉRALE MUTUALISTE

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

GMF

ODP ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

FFR

ANRSP 25

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

Saint-Laurent-du-Var
PORTE DE FRANCE

VILLE DE NICE

ALPES MARITIMES

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

UDSP06
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes

COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
ALPES-MARITIMES

atman
OSTEOPATHIC CAMPUS
NICE-COTE D'AZUR

Quentalys
Passion Sport

Allure Rugby XV

Charles-Ange GINESY
Président du C.A du SDIS 06
Président du Département des Alpes-Maritimes

Edito
17ème Championnat de France de Rugby Sapeurs-Pompiers
Nice, 8-9 juin 2018

Le sport est une composante forte de la communauté des soldats du feu qui garantit aux sapeurs-pompiers le développement des qualités physiques nécessaires à l'accomplissement efficace de leurs missions d'incendie et de secours.

Toutes les disciplines, au premier rang desquelles le rugby, portent en elles les valeurs communes qui fondent l'action quotidienne des sapeurs-pompiers : la solidarité, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe et la fraternité dans l'effort.

C'est donc avec le plus grand enthousiasme que je souhaite la bienvenue dans les Alpes-Maritimes aux 50 équipes et aux 1 300 joueurs qui vont s'affronter lors du 17ème championnat de France de rugby des sapeurs-pompiers.

En qualité de président du conseil d'administration du SDIS, je mesure également le vecteur de cohésion et de convivialité que constitue cette manifestation.
J'ai la conviction que le lien fraternel qui ne manquera pas de se tisser entre joueurs à l'occasion de cette rencontre sportive constituera la plus fidèle expression de la dimension de solidarité qu'incarnent les sapeurs-pompiers au quotidien, dans leurs missions de secours et de protection de nos concitoyens.

A vous tous qui formez ce collectif humain, je souhaite que la passion du rugby vous procure la même source de satisfaction que votre métier.

Meilleurs succès à tous lors de ce championnat !

Charles-Ange GINESY

Monsieur le Contrôleur Général René DIES,
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Alpes Maritimes :

Je suis particulièrement fier d'accueillir les sapeurs-pompiers de toute la France à l'occasion de ce 17ème championnat de France de Rugby des sapeurs-pompiers organisé cette année dans les Alpes-Maritimes.

Le SDIS 06 compte dans ses rangs de nombreux joueurs de rugby, anciens joueurs ou pratiquants à différents niveaux de jeu, qui composent pour certains notre sélection départementale « Michel MEGE ». Cette équipe dynamique et motivée évoluant à ce jour en 1ère division porte au plus haut les couleurs Maralpines depuis de nombreuses années.

Comment parler de cette sélection sans parler de ses « papas » l'Adjudant-Chef Renée ISAKOVITCH et le Caporal-Chef Michel MEGE qui sont les pères fondateurs du rugby au cœur de notre SDIS. Par leurs qualités sportives et leur expérience acquises au sein du RACING RUGBY CLUB de NICE au côté de Jean-François TORDO, capitaine du XV de France et parrain de la sélection, ils ont réussi à faire ensemble un trait d'union entre notre profession et la charismatique ovalie.

Aujourd'hui, « leurs fils » leur rendent hommage par la vie de cette équipe symbolisant au plus juste notre SDIS : une unité dans la diversité. Des joueurs de tous les centres, du littoral au haut pays, en font partie avec les mêmes envies, les mêmes convictions sous le même maillot. Cette année, bien au-delà de l'envie de gagner cette grande compétition telle qu'elle a pu le faire en 2ème et 3ème division, la sélection 06 s'est lancée un défi supplémentaire celui d'organiser le championnat de France de Rugby à XV, à ce titre, j'en félicite et remercie les initiateurs qui, par leur audace, vont réunir durant trois jours la famille des sapeurs-pompiers représentée par les plus grandes terres historiques du rugby français dans les Alpes-Maritimes.

Je ne puis évoquer le rugby sans me référer à l'état d'esprit de ce sport, si cher à mes yeux et si proche de notre profession. En effet, les valeurs de cohésion et de combativité sont indispensables à la réalisation de nos missions quotidiennes, elles nous ont permis de rester unis et forts lors des évènements opérationnels qui ont marqué notre département ces dernières années.

Enfin, **que Respect, Solidarité, Fraternité soient la devise de cette compétition** !
Vivez pleinement chaque instant et que le partage des moments de plaisir soit à la hauteur de l'engagement des organisateurs pour faire de cette manifestation une très belle fête sportive.

Le mot du Président de l'Association Nationale de Rugby des Sapeurs-Pompiers «Paul SALDOU»

L'édition 2017 dans le département des Pirineus Orientals, a été une réussite tant sur le plan sportif qu'en dehors, mais nous aurons aussi en mémoire des faits nocturnes qui auraient pu être lourds de conséquence.
J'en profite pour renouveler tous mes remerciements aux acteurs qui ont œuvré à cet événement.

Je tiens à rappeler le pourquoi de notre rassemblement annuel initié à la mémoire de notre collègue disparu, avant tout il doit être fédérateur, respectueux des fondamentaux de l'ovalie mais aussi de notre profession ; tout sapeur-pompier rugbymen se doit de respecter son collègue même si il est son adversaire sur le pré, l'esprit du sportif compétiteur ne doit pas permettre une dérive d'agissement et comportement inadmissible, de plus entre nous.

La 29ème échéance du Challenge «Paul SALDOU» et le 17ème Championnat de France se dérouleront dans le département des Alpes-Maritimes plus précisément à Nice.

Le comité d'organisation, avec le soutien des instances départementales, œuvre sans compter avec l'implication de nos collègues Maralpins pour nous recevoir dignement.

Pour cette année 2018, je souhaite une participation toute aussi importante que les années précédentes, la venue et le retour annoncé d'équipes départementales, sans oublier les équipes assidues.
Je compte sur l'engagement de chacun pour avoir un comportement raisonné et exemplaire lors de cette édition.

La création en 2017 de l'équipe nationale féminine va permettre, je le souhaite, dans un avenir proche la mise en place d'un championnat de France, le défi est lancé, pourquoi pas pour le 30ème anniversaire du Challenge «Paul SALDOU» !!!

J'espère retrouver tous les sapeurs-pompiers amoureux de notre sport pour partager nos valeurs qui sont importantes, tels que : **courage, altruisme, solidarité, combativité et respect**.

Je vous donne donc rendez-vous en juin à l'occasion de cette nouvelle échéance qui sera sans aucun doute une grande réussite sportive et conviviale.

Et que la fête du Rugby des sapeurs-pompiers soit belle!!!

RESPECT DES FONDAMENTAUX ET DES VALEURS DE NOTRE SPORT POUR CETTE EDITION 2018 !!!

Francis MERIGOUT
Président de l'ANRSP «Paul SALOU»

« Depuis mon plus jeune âge, "pin-pon-pin-pon" rime avec "James Bond-James Bond" !!!

Le seul numéro que j'ai su retenir n'était pas le 007 mais bel et bien le 18 !
Mes parents m'avaient appris que, seul, ce numéro pouvait sauver des vies et protéger la planète des incendies.

C'est donc avec honneur et fierté que j'ai accepté de devenir le parrain du Championnat de France de rugby à xv 2018 organisé par les Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes.

A l'image de l'un des vôtres, Michel Mège, pote de terrain, copain de vie, ami pour toujours, l'honnêteté, l'humilité et le courage sont les valeurs et l'ADN de ce sport.
Les pompiers restent, à mon sens, les meilleurs acteurs pour les incarner.
C'est donc avec impatience que j'attends le coup d'envoi de ce Championnat de France de rugby des Sapeurs-Pompiers pour partager, ensemble, les vraies valeurs de la Vie.

Bon match à tous.

*« **Jeff** »*

LE QUINZE SP06

Comme chaque année pour les organisateurs, ce championnat est une BELLE AVENTURE HUMAINE !!!!!

Une bande de potes ayant la confiance de leur commandement, le soutien des autorités, dont le seul objectif est de vous régaler !!!!
BIENVENUE Chez Nous !!

Régalez-vous!!!
Sur le Terrain…
A Table…
A la Buvette…

Nous sommes fiers et heureux de vous accueillir dans notre magnifique région... Alors Bon Tournoi à tous, envoyez tout sur le pré comme en dehors, que la fête soit belle !!!!

HISTORIQUE

Année	ORGANISATEUR	1ère Division	2éme Division	3éme Division
1987	Pyrénées Atlantiques	LANDES		
1988	Haute Garonne	Haute Garonne		
1990	Vaucluse	Landes		
1991	Val d'Oise	Landes		
1992	Yvelines	Landes		
1993	Val d'Oise	Landes		
1994	Paris	Tarn et Garonne		
1995	Gironde	Landes		
1997	Indre et Loire	Ardèche		
1998	Var	Var		
1999	Seine et Marne	Landes		
2000	Landes	Landes		
2001	Val d'Oise	BSPP		
2002	Ardèche	Drome/ Ardèche		
2003	Tarn et Garonne	Landes		
2004	Charente –Maritime	Landes		
2005	Ain	Haute Garonne		
2006	Vienne	Landes		
2007	Bouches du Rhône	Haute Garonne	Ain	
2008	Haute Garonne	Landes	Drome Ardèche	Gers
2009	Saône et Loire	Haute Garonne	Drome Ardèche	Alpes Maritimes
2011	Oise	Landes	Oise	BSSP
2012	Gironde	Landes	Pyrénées Orientales	Var
2013	Puy de Dôme	Landes	Var	BSPP
2014	Landes	_	_	_
2015	Nord	Landes	Gironde	Loire
2016	Alpes de Haute Provence	Haute Garonne	Alpes Maritimes	
2017	Pyrénées Orientales	Pyrénées Orientales	Tarn et Garonne	Haute Garonne
2018	Alpes Maritimes			

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

ANRSP.PS

PROGRAMME

Jeudi 07 juin 2018 :

COMPLEXE DES ARBORAS de NICE

14h - 20h : Accueil de toutes les équipes et contrôle des dossiers d'inscription.

20h : Briefing de tous les responsables d'équipes (un programme personnalisé et détaillé des « lieux de matchs et restauration » de chaque équipe sera fourni à chaque responsable d'équipe).

20h30 : Repas "soupe au pistou".

Vendredi 08 juin 2018 :

COMPLEXE SPORTIF DES ARBORAS de NICE :

3 terrains 3 divisions, les départements ayant 2 équipes engagées dans ce tournoi joueront sur ce site.

STADE DES ISCLES de ST LAURENT DU VAR : division 2 et 3.

7h30 : Ouverture des sites.
8h30 - 17h30 : Match de poules.

11h30 - 14h30 : Restauration sur les sites.

19h00 : Rendez-vous à La Colline du Château à Nice.
19h30 : Début de la soirée de gala.
20h00 : Résultats des matches de poule et annonce des phases finales.
20h30 : Soirée de gala : Repas mange-debout avec animations et concert Live.

Samedi 09 juin 2018 :

COMPLEXE DES ARBORAS de NICE

8h30 - 11h30 : Match de classement et phases finales
11h30 - 14h30 : Restauration sur site
14h30 : Finale de 3ème division
15h15 : Finale de 2ème division
16h00 : Finale de 1ère division
17h00 : Remise des trophées

LES SITES

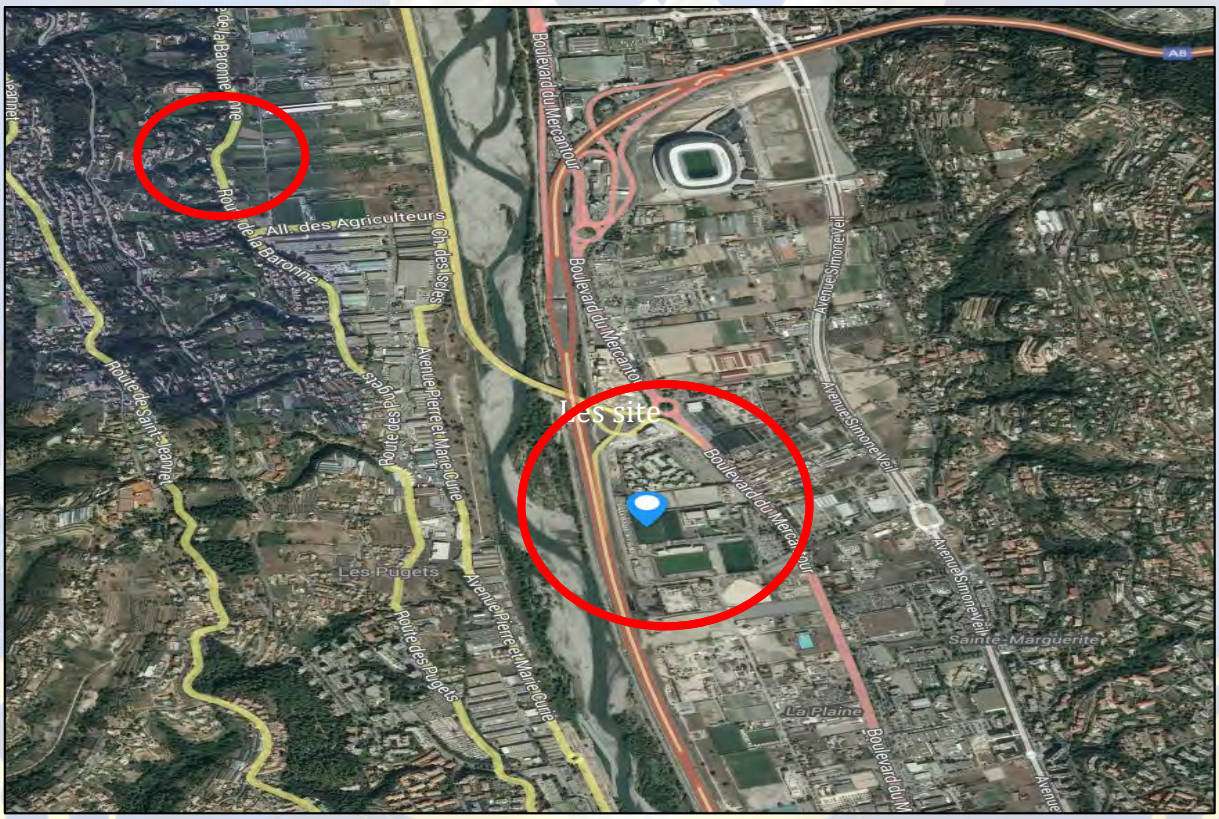

Stade des Iscles
310 Allée des Agriculteurs
06700 St Laurent du var

Complexe Sportif des Arboras
247 Route de Grenoble
06200 Nice

Colline du Château Vieux Nice et sa vie Nocturne

Montée Eberlé

1 COLLINE DU CHATEAU
2 COMPLEX DES ARBORAS
3 STADE DES ISCLES
NICE
Saint-Antoine-Ginestière
La Madeleine
Boulevard de la Madeleine
Boulevard Gambetta
Avenue Thiers
Rue Trachel
Voie Pierre Mathis
Tunnel du Paillon
R. Arson
Bd de Riquier
Le Port
Vieux Nice
Av. Fleurs
Boulevard Victor Hugo
R. Pastorelli
R. Dante
Rue de la Buffa
Promenade des Anglais
Rue de France
Magnan
Fabron
Sainte-Hélène
Avenue de la Californie
La Californie
Sainte-Marguerite
La Plaine
Les Pugets
Rte des Pugets
Rte de St-Jeanne
La Maure
Saint-Laurent-du-Var
Boulevard du Mercantour
Digue des Français
Route de Grenoble
L'Arénas
Bd René Cassin
Av. du Général de Gaulle
Avenue Pierre Sauvaigo
Val Fleuri
Cros-de-Cagnes
Route du Bord de Mer
Promenade de la Plage
Bd Princesse Grace de Monaco
Bd Carnot
Corniche André de Joly
La Corne
Villefran

DIVERS

Les trois championnats sont définis en fonction du classement établi lors de la précédente édition.

Chaque équipe devra être en mesure de fournir un arbitre de touche ainsi que deux ballons pour chaque rencontre à laquelle elle participe.

Les responsables d'équipes, accompagnateurs et capitaines veilleront à la bonne tenue de leurs joueurs, aussi bien sur le terrain qu'en dehors.

Les équipes devront se présenter 10 minutes avant chaque match auprès du chef de plateau.

Démarrage impérativement à l'heure si, plus de 2 minutes de retard = Forfait

Mi-temps : 2 minutes sur le terrain

RESTAURATION

JEUDI SOIR

DAUBE /POLENTA

10€

VENDREDI MIDI

Salade niçoise

Pates au Pistou

12€

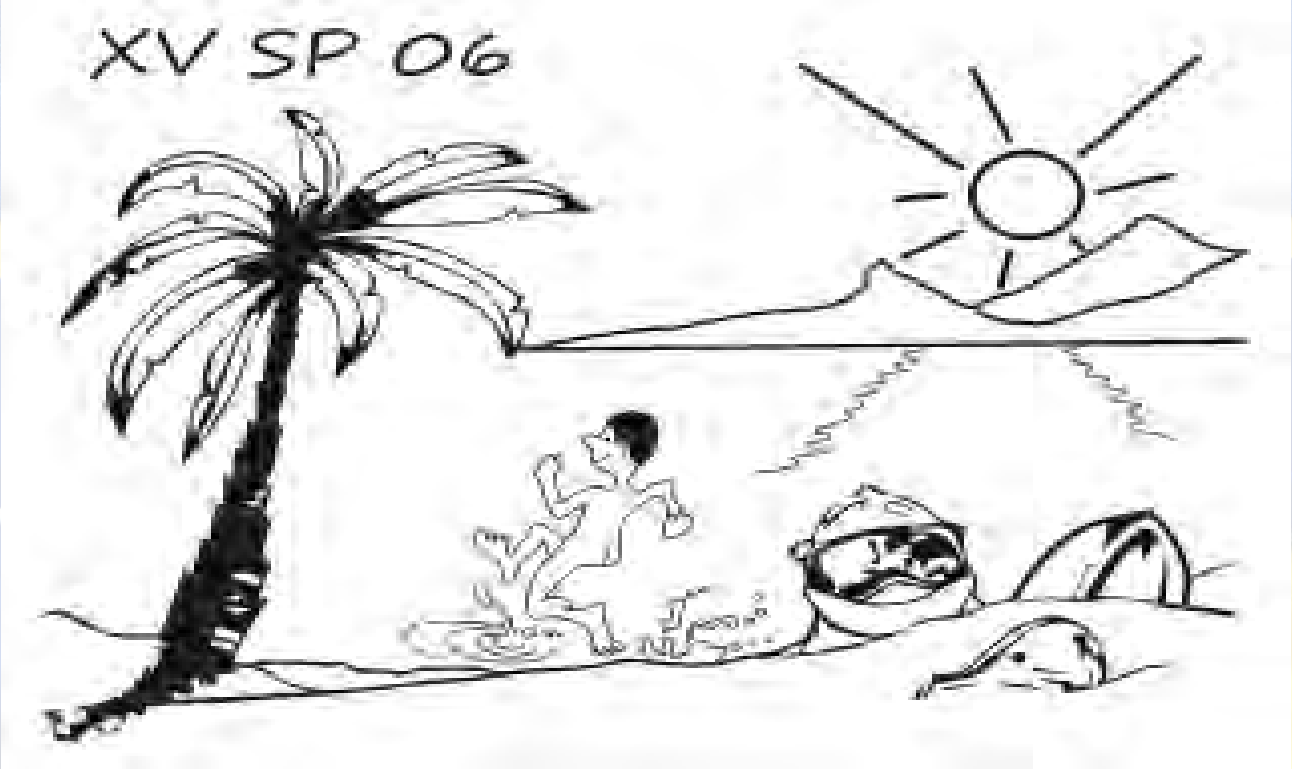

VENDREDI SOIR
SOIREE GALA

Lou festin d'aqui
Spécialités niçoises
Music live
Animations
Provençales

28€

SAMEDI MIDI

Tomates mozza
Risotto parmesan
pérugines

12€

POUR QUE LA FETE SOIT PLUS BELLE

J'Y CONTRIBUE EN :

√ RESPECTANT LES VILLES QUI M'ACCUEILLENT

√ADOPTANT UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

√ AGISSANT CONTRE TOUT COMPORTEMENT VIOLENT

√ADOPTANT UN COMPORTEMENT PRUDENT

√ N'INCITANT PAS AUX CONSOMMATIONS EXCESSIVES

√ N'UTILISANT AUCUN VÉHICULE SOUS L'EMPRISE DE L'ALCOOL

HEBERGEMENTS

IBIS BUDGET Nice Palais Nikaia

Contact : B. CHAFI
8 avenue Pierre ISNARD
06 200 Nice, France.
+33 (0)8 92 68 32 48
H3076@accor.com

- 53 € la chambre pour 1,2 ou 3 personnes
- 6 € 15 le petit déjeuner par personne sous forme de buffet à volonté
  Taxe de séjour exonérée.

BELAMBRA les terrasses de St Paul La Colle sur Loup

Contact : Alexandre CIRILLE
Chemin de Montmeuille
06480 La Colle sur Loup
+33 (0)6 70 88 89 72
alexandre.cirille@belambra.fr

- Pour un séjour du 7 au 9 juin :
  89,7 €/nuit/pers
- Pour un séjour du 7 au 10 juin :
  80,7 €/nuit/pers

Campanile Nice Aéroport

Contact : Annabel VALADE
459 Promenade des Anglais
06200 NICE
+33 (0)7 62 51 60 73
avalade@louvre-hotels.com

- Chambre single petit déjeuner inclus : 81€
- Chambre double petit déjeuner inclus : 91 €

Ceux qui arrivent par avion par exemple n'auront pas à se soucier du transfert de l'aéroport à l'hôtel car nous avons une navette gratuite à leur disposition.
Ils auront également un petit-déjeuner buffet copieux à leur disposition.

SERVOTEL Saint Vincent

Contact : Carolina TRABALDO
30 Avenue Auguste Verola
06200 Nice
+33.4.93.29.98.97

- Chambre Classique single AVEC petit déjeuner buffet pour 1 personne : 120 € par chambre, par nuit
- Chambre Classique double AVEC petit déjeuner buffet pour 2 personnes : 135 € par chambre, par nuit

Les réservations devront être effectués par téléphone ou par mail à l'adresse : info@servotel-nice.fr

Groupe Réside Etudes

Contact : Laetitia DUPUIS
3-5 Boulevard François Grosso
06000 NICE
+33 (0)4 93 97 95 00
laetitia.dupuis@reside-etudes.fr

- 12 studios exécutifs (pouvant accueillir jusqu'à 2 personnes) au tarif de 94 €/nuit
- 3 appartements exécutifs (pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes) au tarif de 141 €/nuit

- Le petit déjeuner est au tarif de 10 €/jour/personne et la taxe de séjour 1.40€/jour/personne

Association FORUM NICE NORD

Contact : Mr HAGARD
10 BLD Comte de Falicon
06100 NICE
04 93 84 24 37
forumnicenordheb06@yahoo.fr

Centre Hébergement (60 lits)

- La nuit + petit déjeuner : 19 € / personne

PROMOTEL

Contact Nadia AMSELLEM
1ere avenue
06510 CARROS
04-93-08-77-80
nadia@hotel-promotel.com

- Hotel 3 étoiles PROMOTEL
  45 € ½ dlbe BB buffet
  +0.60 € taxe de séjour
  +35 € supplément single

- Hôtel 4 étoiles LOU CASTELET:
  55 € ½ double BB Buffet
  +45 € sup single
  +0.60 € taxe de séjour

- Appart Hôtel 3 étoiles Lou Castelet :
  40 € ½ dlbe BB Buffet
  +35 € sup single
  +0.60 € taxe de séjour

Villa Saint Exupéry Beach

Contact Christian R, VSE Groupes.
6 Rue Sacha Guitry

06000 Nice

+33 493 16 13 45

beach@villahostels.com

Chambres Simples pour 85 €.
Chambres Twins / Doubles pour 43 €.

Petits dortoirs (5/6 lits) pour 31 €.
Moyens dortoirs (8-14 lits) pour 27 €.

Prix par personnes et par nuits

Hôtel Première Classe

Contact Marie Claude
385 promenade des Anglais
06200 Nice
04.93.71.72.13
nice@premiereclasse.fr

TARIF CHAMBRE	42 € tarif unique pour une single ou une double ou une triple
PETIT DEJEUNER*	5.90 € servi sous forme de buffet à volonté de 5h30 à 10h00
TAXE DE SEJOUR	0,75 € par persone

Répartition en chambre

double grand lit	30
Double 2 lits séparés	15
Triples (2 lits séparés + lit superposé)	35
Triples (1 grand lit + 1 lit superposé)	25

CAMPING LES EMBRUNS

Contact Luc DOULIOT
63 Route de Biot
06600 Antibes
04 93 33 33 35
camping.luc@hotmail.fr

KYRIAD NICE STADE

Contact Brice PARPAITE
27 Avenue Auguste Verola
06200 Nice
04 92 29 56 56
mailto:contact@sonicehotels.

DOCUMENTS A RETOURNER

L'ensemble des documents est à retourner avant le 15 Avril 2018
au Comité organisateur à l'adresse suivante :

QUINZE SP06
Centre d'Incendie et de Secours
8 rue HANCY
06000 NICE

1 Déclaration d'engagement à respecter le règlement
2 Liste nominative de l'encadrement
3 Liste nominative des joueurs
4 Certificat médical d'aptitude (ou copie de licence FFR)
5 Certificat d'appartenance au CDSP et à l'UDSP
6 Frais administratifs et réservation des repas

- Chèque n° 1 (frais d'inscription) à l'ordre de " **Quinze SP06** "
- Chèque n° 2 (adhésion Paul Saldou) à l'ordre de " **Quinze SP06** "
- Chèque n° 3 (frais de restauration) à l'ordre de "**Quinze SP06** "

Nom, prénom, fonction et signature du responsable
Les documents 2, 3, 4, 5 et 6 devront être remplis informatiquement, imprimés, signés puis renvoyés par courrier.

Pour tous renseignements,

contact : Emmanuel PELLETIER **06.62.18.88.26**
rugbysp06@gmail.com

1. ***Déclaration d'engagement à respecter le règlement***

Je soussigné,

(NOM).....

(Prénom).....

responsable de l'équipe départementale de rugby des sapeurs-pompiers du département de .....

n° du département .....

déclare, avoir pris connaissance du règlement du **17ème** Championnat de France de rugby sapeurs-pompiers et m'engage à le respecter.

De même, je m'engage à veiller à ce que les joueurs de mon équipe aient un comportement exemplaire sur le terrain et en dehors.

Fait à .....

Le .....

Signature* :

**précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé*

2. Liste Nominative de l'encadrement

Equipe départementale de : .....

Responsable de l'équipe :

• NOM : ….....

• Prénom : .....

• Adresse :.....

.....

• Portable : .....

• Mail : .....

Liste nominative de l'encadrement

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

3. Liste Nominative des joueurs

Equipe départementale de : .....

N° de département : .....

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

N'oubliez pas votre pièce d'identité « originale »
durant les deux jours de la manifestation !

4. Certificat médical d'aptitude à la pratique du rugby

Equipe départementale de : .....
Je soussigné (e) ……
Médecin-chef du SDIS de……..
Certifie que :

	NOM	Prénom	date de Naissance	N° carte FNSPF	N° tél
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

Ne présentent aucune contre-indication à la pratique sportive et ont été reconnus aptes pour participer au Championnat de France de rugby sapeurs-pompiers.

Fait à ..... Le.....

Signature et cachet du signataire :

5. Certificat d'appartenance au corps des sapeurs-pompiers et à l'union départementale des Sapeurs-Pompiers

Equipe départementale de : .....

Je soussigné (e) ……
Directeur départemental des Services d'incendie et de Secours
d'une part, et ……
Président de l'Union d'autre part, attestons sur l'honneur que les personnes inscrites dans le tableau ci-dessous sont sapeurs-pompiers au corps départemental et adhérentes à l'Union départementale, à l'Union régionale et à la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France.

	NOM	**Prénom**	**date de Naissance**	**N° carte FNSPF**	**N° tél**
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					

Fait à ..... Le.....

Signature du DDSIS Signature du PUD

6. Frais administratifs et réservations des repas

Frais administratif	*Tarif*	*Nombre*	*Total*
Droit d'inscription	***100 €***		
	Montant chèque n° 1		

Frais administratif	*Tarif*	*Nombre*	*Total*
Cotisation ANRSP «Paul SALDOU»	***8 € par personne*** *(joueurs, encadrement, accompagnants…*		
	Montant chèque n° 2		

Frais de restauration	*Tarif*	*Nombre*	*Total*
Jeudi soir	***10 €***		
Vendredi Midi	***12 €***		
Vendredi Soir	***28 €***		
Samedi Midi	***12 €***		
	Montant chèque n° 3		

A NOTER

- 3 chèques distincts devront être réalisés pour :
  Frais d'inscription - adhésion ANRSP "Paul SALDOU" - Frais de restauration
- les 3 chèques devront être adressés à l'ordre de «**QUINZE SP06**»
- aucun règlement ne sera remboursé

ANNEXE 1

REGLEMENT DES EPREUVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RUGBY A XV DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

Le règlement des épreuves du Championnat de France de Rugby à XV des Sapeurs-Pompiers est établi par le Conseil d'Administration de l'Association comme suit :

1 – REGLES DE FONCTIONNEMENT

1. L'engagement au Championnat d'une équipe ne sera pris en en compte lors du tirage au sort qu'après règlement de son droit d'inscription. (Annexe 4 du règlement intérieur)

2. Les ententes regroupant plusieurs départements ne peuvent participer qu'au Tournoi de France « Challenge Daniel VERGE » (décision du Conseil d'Administration du 27/09/07), ou au troisième niveau si elles participent pour la première fois au championnat ou si elles étaient absentes au championnat précédent.

3. En cas de désistement entre le tirage au sort et la compétition, aucun remplacement n'est autorisé.

4. Si une place se libère dans le 1er Championnat suite à une non-participation avant le tirage au sort, le troisième du 2ème Championnat le remplace. Cette mesure se renouvelle systématiquement en cas d'autres non-participations dans le respect du classement du 2ème Championnat de l'année précédente.

   Cette mesure s'applique entre le 2ème et 3ème niveau.

5. Aucun changement de niveau de Championnat volontaire n'est autorisé.

6. Les équipes jouent le championnat correspondant au classement de l'année précédente dans le respect des règles d'accession et de relégation définies ci-dessous :

   - Le 15ème et le 16ème du Championnat de France de Rugby des Sapeurs-Pompiers «Challenge Paul SALDOU» jouent l'année suivante le 2ème Championnat.

   - Le 15ème et le 16ème du Championnat de France de Rugby des Sapeurs-pompiers «Challenge Daniel VERGE» jouent l'année suivante le 3ème Championnat.

   - Les deux finalistes du Tournoi de France de Rugby des Sapeurs-Pompiers «Challenge Daniel VERGE» jouent l'année suivante le 1er Championnat.

- Les deux finalistes du Tournoi de troisième niveau des Sapeurs-pompiers jouent l'année suivante le 2ème Championnat.

- L'accession au 1er niveau n'est pas possible pour une entente.

Dans le cas ou une, ou deux ententes seraient finalistes du «Challenge Daniel VERGE », le 3ème et/ou le 4ème de ce même tournoi jouerait l'année suivante le 1er Championnat.

7. Une équipe du 1er Championnat qui ne participe pas à la compétition l'année suivante, joue automatiquement dans le 2ème Championnat, en cas d'absence deux années de suite, l'année de son retour joue automatiquement le 3ème Championnat.
   Une équipe du 2ème Championnat qui ne participe pas à la compétition l'année suivante, joue automatiquement le 3ème Championnat l'année de son retour.

8. Une équipe nouvelle joue automatiquement le 3ème Championnat.

9. Une équipe qui abandonne le championnat sans motif valable pendant la compétition fera l'objet d'une sanction qui sera déterminée par le Conseil d'Administration.

2 – REGLEMENT DE PARTICIPATION

PERSONNES HABILITEES A PARTICIPER

Peuvent participer au championnat de France de rugby des sapeurs pompiers, les adhérents en qualité de membre actif ou de membre associé, majeurs, qui sont adhérents à toutes les associations suivantes :

- Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France
- Union Régionale
- Union Départementale
- Association Nationale de Rugby Sapeurs-Pompiers « Paul SALDOU »

On entend par adhérents les membres, à jour de leur cotisation, suivants :

Membres actifs : Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires en activité.

Membres associés : Les militaires, les jeunes sapeurs-pompiers majeurs, les anciens sapeurs-pompiers, les agents administratifs, techniques et spécialisés des services d'incendie et de secours, des unions départementales et régionales et de la fédération. Peuvent également participer les sapeurs pompiers de Monaco en activité.

PIECES A FOURNIR

Chaque responsable d'équipe devra présenter au Comité d'Organisation, avant le début du Championnat, les documents suivants :

- Liste nominative des **joueurs et des accompagnateurs** avec nom, prénom, date de naissance, date d'entrée chez les sapeurs-pompiers, centre d'incendie et de secours, matricule d'affiliation à la FNSPF (pour les SP militaires, n° de matricule militaire).

- Attestation collective d'appartenance au corps, signée par le directeur du SDIS et le PUD, à un corps de sapeurs pompiers, à un SDIS, et d'adhésion à l'UD, l'UR et à la FNSPF.

- Carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire ou licence FFSE (Fédération Française du Sport d'Entreprise) portant la mention UDSP.Celle ci répond à 3 obligations : pièce d'identité, certificat médical, certificat d'appartenance à un corps de sapeurs-pompiers ou à un SDIS pour les PATS ou section pour les JSP, ou Carte fédérale authentifiée du cachet de l'UD à cheval sur la carte et la photo

- **Conformément aux termes de l'article L. 321-4 du Code du Sport, une attestation collective ou individuelle de la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels, auxquels leur pratique sportive peut les exposer**

- **Certificat médical individuel avec mention « Apte à la pratique de rugby »**

- Règlement du Championnat signé, avec la mention « lu et approuvé ».

Un contrôle strict de ces dispositions sera effectué avant le début du Championnat par le Comité d'Organisation. Les équipes ou personnes ne présentant pas l'ensemble de ces documents ne pourront participer au Championnat.

Une commission vérifiera la correspondance des pièces jointes ou fera vérifier l'exactitude des papiers par un responsable d'une autre équipe de la même poule.

3 – REGLEMENT DES EPREUVES:

NOMBRE DE JOUEURS ET REMPLACEMENTS

NOMBRE DE JOUEURS et QUALITE

- Le nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match est limité à 25.

Les 25 joueurs sont inscrits sur la feuille de match sans changer de numéro pendant tout le tournoi. (Obligation à toutes les équipes d'avoir 25 maillots numérotés).

- La composition de l'équipe est définitive à l'engagement du championnat.

- Le prêt de joueurs entre équipes est interdit pendant tout le championnat.

Si une équipe se présente incomplète avant le début de la compétition, le prêt de joueur est autorisé sur acceptation de chaque responsable d'équipe de la poule (uniquement pour arriver à 16 joueurs) et est définitif.

Cette équipe devra au moins présenter 12 joueurs du même département.

CONDITIONS DE REMPLACEMENT

Mise en place d'une table de marque avec un chef de plateau (fourni par le Comité d'Organisation) par poule et un responsable de chaque équipe.
Remplacement libre sur avis de l'arbitre.

Un joueur victime de saignement est remplacé provisoirement, jusqu'à ce que le saignement soit arrêté et que la blessure soit recouverte par un pansement occlusif, ou que la plaie soit suturée.

Tous les remplaçants devront se trouver derrière la main courante, cette consigne sera appliquée pour tous les matchs sous la responsabilité du corps arbitral.

CLASSEMENT POUR LES TROIS NIVEAUX

POINTS POUR ETABLIR LE CLASSEMENT

A l'issue de chaque rencontre, les équipes se verront attribuer les points suivants :

- 4 points pour une victoire,
- 2 points pour un match nul,
- 0 point pour une défaite,

En cas de retard ou de forfait d'une équipe au cours du championnat, les équipes de la poule se verront attribuer les 4 points de la victoire avec 1 essai comptabilisé et + 8 au goal-average. Le même décompte sera réalisé si les poules n'avaient pas le même nombre d'équipes, pour que chaque équipe ait le même nombre de matchs comptabilisés pour établir le classement final.

A l'issue des matchs de poule, un classement sera effectué selon les critères suivants :

- 1er critère : Nombre de points,
- 2ème critère : Equipe ayant obtenu le moins d'exclusion définitive (carton rouge),
- 3ème critère : Nombre d'essais,
- 4ème critère : Goal-average,
- 5ème critère : Nombre de transformations,
- 6ème critère : Nombre de pénalités et drops.

PHASES ELIMINATOIRES POUR LES DEUX PREMIERS NIVEAUX

DUREE DES MATCHS

Deux mi-temps de 8 minutes avec un repos de 2 minutes entre chaque mi-temps.

PHASES FINALES POUR LES DEUX PREMIERS NIVEAUX

QUALIFICATION

Dans les deux premiers niveaux de championnats, les 8 qualifiés pour les quarts de finales sont les deux premiers de chaque poule.

DUREE DES MATCHS

- 2 mi-temps de 8 minutes avec repos de 2 minutes pour les1/4 de finales.
- 2 mi-temps de 12 minutes avec repos de 3 minutes pour les ½ finales.
- 2 mi-temps de 16 minutes avec repos de 4 minutes pour les finales.

EN CAS D'EGALITE

En cas d'égalité à la fin des matchs de phase finale, des tirs au but seront effectués selon les règlements FFR.

TROISIEME NIVEAU DE CHAMPIONNAT

Pour le troisième niveau, le Comité d'Organisation en accord avec l'ANRSPPS, met en place un championnat dans le respect des règles imposées par la FFR et en respectant le nombre d'équipes engagées.

SANCTIONS

Les sanctions sont à la diligence de l'arbitre.

Elles sont de trois types et décomptées sur le temps de jeu :

LE CARTON BLANC *(Exclusion temporaire)*

Faute technique :

- 2 minutes pour tous les matchs de poules, des ¼ de finale, des ½ finales et des finales.

<u>LE CARTON JAUNE</u> ***(Exclusion temporaire pour jeux dangereux)***

- 2 minutes pour tous les matchs de poules, des ¼ de finale, des ½ finales et des finales.

2 cartons jaunes se cumulent sur l'ensemble de la compétition et impliquent une suspension pour les deux matchs suivants.

<u>LE CARTON ROUGE</u> ***(Exclusion définitive du match pour brutalités)***

Le carton rouge direct pour brutalité implique une exclusion immédiate et définitive du Championnat.

De plus, il peut faire l'objet d'une sanction complémentaire différée de la commission de discipline.

<u>COMMISSION DE DISCIPLINE</u>

Elle est composée du Président de **l'ANRSPPS** de l'arbitre du match, du responsable de la commission d'arbitrage et du Président de Comité d'Organisation.

Ses missions sont les suivantes :

- Définir la sanction en cas d'exclusion définitive d'un joueur.
- Superviser le Championnat et relever, en collaboration avec les arbitres, les comportements individuels et collectifs inacceptables, sur et en dehors des terrains.

- Proposer au Conseil d'Administration de l'ANRSPPS, toute disposition pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive d'une ou de plusieurs équipes fautives pour le reste des rencontres du Championnat.

Les décisions du Conseil d'Administration de l'ANRSPPS sont définitives et sans appel possible.

DIVERS

Les trois championnats sont définis en fonction du classement établi lors de la précédente édition.

Chaque équipe devra être en mesure de fournir un arbitre de touche ainsi que 2 ballons pour chaque rencontre à laquelle elle participe.

Les responsables d'équipes, accompagnateurs et capitaines veilleront à la bonne tenue de leurs joueurs, aussi bien sur le terrain qu'en dehors.

Les équipes devront se présenter 10 minutes avant chaque match auprès du chef de plateau.

TOUTES LES MELEES SONT SIMULEES :

- **AUCUNE POUSSEE N'EST AUTORISEE ;**
- **LES EQUIPES NE DISPUTENT PAS LA POSSESSION DU BALLON ;**
- **L'EQUIPE QUI INTRODUIT GAGNE LE BALLON**

TOUTES LES TRANSFORMATIONS ET PENALITES SERONT EFFECTUEES CONFORMEMENT EN APPLICATION DU REGELEMENT DE LA FFR.

En fonction du nombre d'équipe engagée, le Comité d'Organisation, en accord avec le Conseil d'Administration de l'ANRSPPS pourra être amené à modifier le présent règlement.

Le Conseil d'Administration de l'ANRSPPS est seul souverain pour statuer sur une situation ne correspondant pas aux dispositions du présent règlement.

4 – Modification du règlement :

Les modifications du règlement ne peuvent être apportées par le Conseil d'Administration que sur une proposition signée par au moins un tiers de ses membres ou sur celle du président. La modification est adoptée à la majorité des membres composant le Conseil d'Administration.

5 – Approbation du règlement :

Le règlement des épreuves du Championnat de France de Rugby à XV des Sapeurs-Pompiers a été soumis et validé à l'**Assemblée Générale du 23 mars 2007** à Salon de Provence (Bouche du Rhône) **modifié par le Conseil d'Administration le 07 avril 2008 et en Assemblée Générale du 04 mai 2012 à Le Teich (Gironde)**.

PUMA
XXL
SAPEURS POMPIERS 06
SÉLECTION MICHEL MÈGE
PUMA
L
100% PES
SDIS 06
SELECTION
MICHEL MÈGE

BON TOURNOI...